

Service d'Accueil et de Mise à l'abri

Mise à l'abri de jeunes migrants demandant une protection en France

MISSION DU SERVICE

Le service de mise à l'abri assure une protection temporaire, activée à la demande du Conseil Départemental, pour des jeunes migrants se déclarant mineurs et sans adulte référent sur le territoire français. Ils ont, pour la plupart, quitté leur pays de naissance depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, et ce pour différentes raisons (un conflit armé, une persécution liée à leur appartenance ethnique ou religieuse, des violences familiales, une précarité économique et/ ou écologique, etc.).

Une évaluation est faite sur leur situation déclarée de minorité et d'isolement. Si leur qualité de mineur non accompagné est avérée, ils relèveront d'une mesure de protection de l'enfance. Si tel n'est pas le cas, ils relèveront du droit des étrangers prévu pour les adultes et/ ou pourront faire un recours à cette décision.

L'équipe pluridisciplinaire de l'OGFA a pour mission de protéger les jeunes accueillis durant cette phase évaluative, à partir d'un logement et en venant répondre à leurs besoins fondamentaux. Quotidiennement, l'équipe éducative accompagne les jeunes sur les aspects de la vie quotidienne (accompagnement administratif, accès aux soins, aide aux courses, mise en place d'activités sportives, cours de français langue étrangère, etc.). Enfin, le jeune bénéficie d'une guidance vers sa sortie du dispositif.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accueillies : 300

Sexe : 14 femmes et **286 hommes**

Moyenne d'âge : 16 ans

Pays d'origine majoritaires : Guinée, Gambie, Côte d'Ivoire

Durée moyenne de séjour : 75 jours, soit 2,5 mois

Taux d'occupation : 109 %



Année d'ouverture : 2018

Nombre d'ETP : 20,3

Nombre de places : 55

ÉLÉMENTS DE PROFIL

| Des besoins sanitaires toujours élevés

Les parcours migratoires sont très souvent traumatisants, engendrant des conséquences sur la santé, tant d'un point de vue somatique, que psychique. Aussi, la prise en compte des problématiques sanitaires, et ce, dès l'arrivée des jeunes accueillis, s'avère indispensable. Pour ce faire, le service s'appuie sur un partenariat et un réseau de professionnels de santé efficient. Ainsi, l'infirmière du service, en collaboration avec l'équipe socio-éducative, a pu mettre en place un certain nombre de dépistages, de suivis et d'accompagnements.

Ont été réalisés :

- 429 rencontres avec **le Centre de vaccinations** (- 3 par rapport à l'année 2022) ;
- 218 **dépistages avec le CLAT** (+ 25) ;
- **188 bilans de santé réalisés par la CPAM** (+ 92) ;
- 206 rendez-vous à la **PASS, SOS Médecin et la médecine de ville** (+ 36) ;
- 105 rendez-vous pour des **soins dentaires** (+21) ;
- 67 orientations vers des **consultations spécialisées** (+37) ;
- 53 **entretiens avec l'EMPP** (43 avec l'infirmière psychologue et 10 avec la psychologue) ;
- **8 ateliers avec l'EMPP.**

| Mettre à profit sa prise en charge

Depuis la création du service, en octobre 2018, des partenariats ont été développés pour que les jeunes puissent s'investir dans des activités d'apprentissage de la langue, ainsi que dans des activités sportives, culturelles et/ ou bénévoles et solidaires. Chaque jeune a pu, durant l'année 2023, bénéficier à minima, d'**une activité sportive par semaine** : il s'agissait essentiellement de séances de foot, de judo ou de séances au Poney Club de l'OGFA.

Les **cours de français**, quant à eux, continuent d'être dispensés, soit par la professeure de Français Langue Etrangère du service, soit par les bénévoles de la Maison des Citoyens du Monde, avec qui un fort partenariat existe.

Enfin, les actions de mobilisation par l'intermédiaire des AAVA de l'OGFA continuent de concerner deux jeunes par semaine, à hauteur de 2 journées par jeune.

Ainsi, même si la durée de séjour moyenne a fortement diminué ces dernières années, se stabilisant depuis 2022 autour de 2,5 mois, nous continuons de proposer une offre de prise en charge globale et qualitative.

EVÈNEMENTS MAJEURS

A cours de l'année 2023, le service a constaté **une stabilité du nombre de jeunes accueillis**. Cependant, au mois d'août 2023, le Conseil Départemental a demandé l'ouverture de 10 places supplémentaires, afin d'absorber des flux migratoires qui ne cessent d'augmenter et de compenser une embolie, déjà constatée en 2022, du dispositif. **Le service de mise à l'abri a donc créé un dispositif de « Veille Hôtelière »**, au sein d'appart-hôtel sur la ville de Pau. Un nouveau professionnel est venu compléter l'équipe, afin d'accompagner ces jeunes durant leur procédure d'évaluation de minorité.

À la fin de l'année 2023, le Conseil Départemental a de nouveau sollicité l'OGFA demandant l'ouverture d'un plus grand nombre de places de mise à l'abri. Le dispositif de Veille Hôtelière a été ainsi poursuivi et étendu.

L'équipe de professionnels du service a dû faire face à l'absence d'une IDE et d'un référent social et à des **tensions dans les recrutements durant plusieurs mois**. Toutefois l'investissement de l'équipe a permis le maintien des accompagnements en termes de soins et de prise en charge globale durant leur parcours d'évaluation de la minorité.

L'accroissement du nombre d'accueil de filles au sein de service.

Nous constatons en 2023 une augmentation significative du nombre de filles accompagnées, puisque nous passons de 2 en 2022 à 12 cette année. L'équipe a dû s'adapter et penser différemment l'accompagnement de ces jeunes pouvant présenter de nouvelles problématiques. Le partenariat, déjà mis en place avec le Planning familial, a pu permettre la prise en charge de certaines difficultés, notamment en lien avec des grossesses parfois non désirées. L'IDE et l'équipe socioéducative ont également dû travailler autour des questions en lien avec la féminité et ses besoins spécifiques.

Des restrictions budgétaires amenant l'émergence de nouveaux partenariats et de projets éducatifs.

L'année a été marquée par des restrictions budgétaires initiées par le Conseil Départemental, ayant pour conséquence, notamment, la fin des propositions d'activités payantes aux jeunes. Cela a nécessité que l'équipe pense l'accompagnement socio-éducatif de manière différente. De nouveaux projets ont pu être mis en place, tel que le développement de partenariats avec des associations pour des dons de vêtements et la proposition d'activités gratuites (activité culturelle en lien avec la médiathèque de Pau et propositions de sorties avec l'UFOLEP, par exemple). Une mutualisation des projets a également pu être recherchée, en lien avec les autres services de l'OGFA, notamment le service MNA.

PERSPECTIVES

Pour l'année à venir, nous souhaitons continuer à mettre l'accent sur **l'entraide mutuelle entre les jeunes les plus anciens et ceux accueillis plus récemment. Mais également entre le service JEA, les différents services de l'OGFA ainsi que les associations locales**. Cela permettra, nous l'espérons, de favoriser le développement de projets socio-éducatifs. L'équipe souhaiterait également développer le bénévolat pour ces jeunes, afin qu'ils puissent participer activement aux besoins de la société et répondre à une problématique exprimée par les jeunes accueillis : l'ennui.

Un autre souhait du service serait de permettre au dispositif de Veille Hôtelière de se stabiliser permettant au professionnel de penser l'accompagnement de ces nouveaux jeunes accueillis de manière plus sereine et de permettre le développement de projets socio-éducatifs.